



ADN79

65 rue des Marais - 79000 NIORT

Tél : 0549050842
Email : contact@adn79.fr

Compagnie d'assurance : MMA IARD
N° de police : 114.231.812 valide jusqu'au : 31/12/2021

Siret : 53480098200025
Code NAF : 7120 B
N° TVA : FR66534800982
N° RCS : Niort 534800982

Constat de Risque d'Exposition au PLOMB

RAPPORT 5043-OR-CRCA CHAMPION
ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 23/06/2021

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Décret 2006-474 du 25 avril 2006 – arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

L'auteur du constat précise si l'identification des revêtements contenant du plomb dans les immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 est réalisée :

- dans le cas de la vente d'un bien en application de l'article L. 1334-6 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
 - dans le cas de la mise en location de parties privatives en application de l'article L. 1334-7 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...);
 - dans le cas de travaux de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements ou hors contexte de travaux, pour les parties communes en application de l'article L. 1334-8 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements des parties communes (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière, etc...).
- La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Lorsque le constat porte sur des parties privatives, et lorsque le bien est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

Contexte de réalisation du CREP :

Concerne	Nature de la mission	
<input checked="" type="checkbox"/> Parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant-vente	Présence d'enfant mineur de - de 6 ans : Non Occupation du logement : Occupé
<input type="checkbox"/> Parties communes	<input type="checkbox"/> Avant location	

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire

Nom - Prénom : CAISSE REGIONAL DE CREDIT
AGRICOLE/CHAMPION Vincent Benoit
Adresse : -

Lieu d'intervention : 28, Rue de la Chamerie - 79230 FORS

Matériel utilisé

Appareil à fluorescence X de marque	Date limite d'utilisation de la source	Nature du radionucléide	Activité à la date de chargement	N° Série	Date de chargement de la source radioactive	ASN n°	Nom de la personne compétente PCR
FONDIS XL300	01/02/2021	CO-57	196 MBq	P2-649	01/02/2017	T790246 du 13/06/2018	PRIVE Franck

Conclusions :

Lors de la présente mission, 167 unités de diagnostics ont été contrôlées.

Le jour de l'expertise, il n'a pas été repéré des unités de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint).

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nb d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	167/100%	58 / 34.7%	109 / 65.3%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

« S'il existe au moins une unité de classe 1 ou 2 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par les articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique. Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leurs dégradations futures. »

« S'il existe au moins une unité de classe 3 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique.

En application de l'article L 1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. »

Désignation du diagnostiqueur

Nom - Prénom : ADN79 - Mr ROGEON Olivier
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ABCIDIA 102 route de Limours - 78490 ST REMY LES CHEVREUSE.
n° de certification et date de validité : 18-1319 - 02/09/2022

Assurance : MMA IARD
N° : 114.231.812 valide jusqu'au : 31/12/2021

Signature de l'auteur du constat
ADN79 - Mr ROGEON

Sommaire

1. Mission	3
a. Objectif de la prestation	3
b. Références réglementaires	3
2. Description du ou des bâtiments	3
3. Le laboratoire d'analyse éventuel	4
4. Tableau récapitulatif des relevés	5
5. Commentaires sur les informations indiquées	14
a. Classement des unités de diagnostic	14
b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb	14
c. Définition des facteurs de dégradation du bâti	14
6. Synthèse des résultats	15
a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)	15
b. Situations de risque de saturnisme infantile	15
c. Facteurs de dégradation du bâti	15
7. Signatures et informations diverses	15
8. Schémas	16
9. Notice d'information	18

1. Mission

a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser le constat de risque d'exposition au plomb dont le propriétaire doit disposer lors de la vente du bien concerné.

Elle consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Lorsque le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le constat de risque d'exposition au plomb ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Pour les locaux annexes de l'habitation, seuls ceux qui sont destinés à un usage courant seront examinés.

Nota : Le présent rapport constitue une aide à l'évaluation du risque d'intoxication par le plomb des salariés. Ce dernier reprend la même méthodologie que le CREP (constat des risques d'exposition au plomb). Néanmoins, l'opérateur de repérage aura l'opportunité de repérer les zones homogènes et les matériaux bruts ne seront pas pris en compte dans le comptage des UD (Unités de diagnostic).

b. Références réglementaires

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Décret n° 99-483 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévues aux articles L.32-1 à L.32-4 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Article R 1334-11 du Code de la Santé Publique),
- Décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation,
- Articles L 1334-1 à L 1334- 12 du Code de la Santé Publique,
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures,
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification,
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

2. Description du ou des batiments

DESCRIPTION DU SITE	
Maison sur 2 niveaux	
PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS	
Nom ou raison sociale : Adresse : Code Postal – Ville :	CAISSE REGIONAL DE CREDIT AGRICOLE/CHAMPION Vincent Benoit -
PERIMETRE DE LA PRESTATION	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Commune : Adresse : Code postal : Référence cadastrale :	FORS 28, Rue de la Chamerie 79230 AM 244

LOCAUX NON VISITES	
Sans objet	Aucune

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite
CAISSE REGIONAL DE CREDIT AGRICOLE/CHAMPION Vincent Benoit

Commentaires
Aucun

3. Le laboratoire d'analyse éventuel

Laboratoire
Nom du laboratoire (nom du contact, adresse,...) : Eurofins Analyses Amiante 7, rue Pierre Adolphe Bobierre CS90827 44308 NANTES CEDEX - N° accréditation : 5597 Valide jusqu'au :

4. Tableau récapitulatif des relevés

Etalonnage		Vérif début		3,6 mg/cm ²		Vérif fin		3,6 mg/cm ²		
N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
1						3.6				
2										
3	Séjour	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
4	Séjour	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
5	Séjour	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
6	Séjour	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
7	Séjour	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
8	Séjour	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
9	Séjour	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
10	Séjour	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
11	Séjour	Mur	E	Plâtre	Peinture	0	--		0	
12	Séjour	Mur	E	Plâtre	Peinture	0	0		0	
13	Séjour	Mur	F	Plâtre	Peinture	0	--		0	
14	Séjour	Mur	F	Plâtre	Peinture	0	0		0	
15	Séjour	Mur	G	Plâtre	Peinture	0	--		0	
16	Séjour	Mur	G	Plâtre	Peinture	0	0		0	
17	Séjour	Mur	H	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
18	Séjour	Mur	H	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
19	Séjour	Plancher haut	PLAFOND	Bois	Papier peint	0	--		0	
20	Séjour	Plancher haut	PLAFOND	Bois	Papier peint	0	0		0	
21	Séjour	Solive	PLAFOND	Bois	Peinture	0	--		0	
22	Séjour	Solive	PLAFOND	Bois	Peinture	0	0		0	
23	Séjour	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-		Non mesuré	Carrelage
24	Séjour	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-		Non mesuré	Carrelage
25	Séjour	Porte cadre	A	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
26	Séjour	Porte cadre	A	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
27	Séjour	Porte ouvrant	A	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
28	Séjour	Porte ouvrant	A	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
29	Séjour	Fenêtre cadre	A2	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
30	Séjour	Fenêtre cadre	A2	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
31	Séjour	Fenêtre ouvrant	A2	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
32	Séjour	Fenêtre ouvrant	A2	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
33	Séjour	Fenêtre cadre	A3	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
34	Séjour	Fenêtre cadre	A3	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
35	Séjour	Fenêtre ouvrant	A3	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
36	Séjour	Fenêtre ouvrant	A3	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
37	Séjour	Fenêtre embrasure	A2	Plâtre	Peinture	0	--		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
38	Séjour	Fenêtre embrasure	A2	Plâtre	Peinture	0	0		0	
39	Séjour	Fenêtre embrasure	A3	Plâtre	Peinture	0	--		0	
40	Séjour	Fenêtre embrasure	A3	Plâtre	Peinture	0	0		0	
41	Séjour	Fenêtre cadre	B	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
42	Séjour	Fenêtre cadre	B	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
43	Séjour	Fenêtre ouvrant	B	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
44	Séjour	Fenêtre ouvrant	B	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
45	Séjour	Volet	B	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
46	Séjour	Volet	B	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
47						33	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
48										
49	Dégagement	Mur	A	Plâtre	Aucun	0	--		0	
50	Dégagement	Mur	A	Plâtre	Aucun	0	0		0	
51	Dégagement	Mur	B	Plâtre	Aucun	0	--		0	
52	Dégagement	Mur	B	Plâtre	Aucun	0	0		0	
53	Dégagement	Mur	C	Plâtre	Peinture	0	--		0	
54	Dégagement	Mur	C	Plâtre	Peinture	0	0		0	
55	Dégagement	Mur	D	Plâtre	Peinture	0	--		0	
56	Dégagement	Mur	D	Plâtre	Peinture	0	0		0	
57	Dégagement	Plancher haut	PLAFOND	Bois	Aucun	0	--		0	
58	Dégagement	Plancher haut	PLAFOND	Bois	Aucun	0	0		0	
59	Dégagement	Solive	PLAFOND	Bois	Aucun	0	--		0	
60	Dégagement	Solive	PLAFOND	Bois	Aucun	0	0		0	
61	Dégagement	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-		Non mesuré	Carrelage
62	Dégagement	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-		Non mesuré	Carrelage
63	Dégagement	Porte cadre	C	Bois	Lasure	0	--		0	
64	Dégagement	Porte cadre	C	Bois	Lasure	0	0		0	
65	Dégagement	Porte ouvrant	C	Bois	Lasure	0	--		0	
66	Dégagement	Porte ouvrant	C	Bois	Lasure	0	0		0	
67						10	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
68										
69	WC	Mur	A	Plâtre	Crépi	0	--		0	
70	WC	Mur	A	Plâtre	Crépi	0	0		0	
71	WC	Mur	B	Plâtre	Crépi	0	--		0	
72	WC	Mur	B	Plâtre	Crépi	0	0		0	
73	WC	Mur	C	Plâtre	Crépi	0	--		0	
74	WC	Mur	C	Plâtre	Crépi	0	0		0	
75	WC	Mur	D	Plâtre	Crépi	0	--		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
76	WC	Mur	D	Plâtre	Crépi	0	0		0	
77	WC	Plancher haut	PLAFOND	Bois	Lasure	0	--		0	
78	WC	Plancher haut	PLAFOND	Bois	Lasure	0	0		0	
79	WC	Solive	PLAFOND	Bois	Lasure	0	--		0	
80	WC	Solive	PLAFOND	Bois	Lasure	0	0		0	
81	WC	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-		Non mesuré	Carrelage
82	WC	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-		Non mesuré	Carrelage
83	WC	Porte cadre	A	Bois	Lasure	0	--		0	
84	WC	Porte cadre	A	Bois	Lasure	0	0		0	
85	WC	Porte ouvrant	A	Bois	Lasure	0	--		0	
86	WC	Porte ouvrant	A	Bois	Lasure	0	0		0	
87						10	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
88										
89	Buanderie	Mur	A	Plâtre	Aucun	0	--		0	
90	Buanderie	Mur	A	Plâtre	Aucun	0	0		0	
91	Buanderie	Mur	B	Ciment	Aucun	0	--		0	
92	Buanderie	Mur	B	Ciment	Aucun	0	0		0	
93	Buanderie	Mur	C	Ciment	Aucun	0	--		0	
94	Buanderie	Mur	C	Ciment	Aucun	0	0		0	
95	Buanderie	Mur	D	Ciment	Aucun	0	--		0	
96	Buanderie	Mur	D	Ciment	Aucun	0	0		0	
97	Buanderie	Plancher haut	PLAFOND	Plâtre	Aucun	0	--		0	
98	Buanderie	Plancher haut	PLAFOND	Plâtre	Aucun	0	0		0	
99	Buanderie	Solive	PLAFOND	Bois	Lasure	0	--		0	
100	Buanderie	Solive	PLAFOND	Bois	Lasure	0	0		0	
101	Buanderie	Sol	A	Béton	Aucun	0	-		Non mesuré	Béton
102	Buanderie	Sol	A	Béton	Aucun	0	-		Non mesuré	Béton
103	Buanderie	Porte cadre	A	Bois	Lasure	0	--		0	
104	Buanderie	Porte cadre	A	Bois	Lasure	0	0		0	
105						9	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
106										
107	Palier	Mur	A	Plâtre	Aucun	0	--		0	
108	Palier	Mur	A	Plâtre	Aucun	0	0		0	
109	Palier	Mur	B	Plâtre	Aucun	0	--		0	
110	Palier	Mur	B	Plâtre	Aucun	0	0		0	
111	Palier	Mur	C	Plâtre	Peinture	0	--		0	
112	Palier	Mur	C	Plâtre	Peinture	0	0		0	
113	Palier	Mur	D	Plâtre	Peinture	0	--		0	
114	Palier	Mur	D	Plâtre	Peinture	0	0		0	
115	Palier	Mur	E	Plâtre	Peinture	0	--		0	
116	Palier	Mur	E	Plâtre	Peinture	0	0		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
117	Palier	Mur	F	Plâtre	Peinture	0	--		0	
118	Palier	Mur	F	Plâtre	Peinture	0	0		0	
119	Palier	Plafond	PLAFOND	Lambris	Lasure	0	--		0	
120	Palier	Plafond	PLAFOND	Lambris	Lasure	0	0		0	
121	Palier	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	--		0	
122	Palier	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	0		0	
123	Palier	Porte cadre	E	Bois	Aucun	0	--		0	
124	Palier	Porte cadre	E	Bois	Aucun	0	0		0	
125	Palier	Porte ouvrant	E	Bois	Peinture	0	--		0	
126	Palier	Porte ouvrant	E	Bois	Peinture	0	0		0	
127	Palier	Porte cadre	F	Bois	Aucun	0	--		0	
128	Palier	Porte cadre	F	Bois	Aucun	0	0		0	
129	Palier	Porte ouvrant	F	Bois	Peinture	0	--		0	
130	Palier	Porte ouvrant	F	Bois	Peinture	0	0		0	
131	Palier	Mur	F	Plâtre	Peinture	0	--		0	
132	Palier	Mur	F	Plâtre	Peinture	0	0		0	
133	Palier	Mur	G	Plâtre	Peinture	0	--		0	
134	Palier	Mur	G	Plâtre	Peinture	0	0		0	
135	Palier	Mur	H	Plâtre	Peinture	0	--		0	
136	Palier	Mur	H	Plâtre	Peinture	0	0		0	
137	Palier	Mur	I	Plâtre	Peinture	0	--		0	
138	Palier	Mur	I	Plâtre	Peinture	0	0		0	
139	Palier	Mur	J	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
140	Palier	Mur	J	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
141	Palier	Porte cadre	H	Bois	Peinture	0	--		0	
142	Palier	Porte cadre	H	Bois	Peinture	0	0		0	
143	Palier	Porte cadre	I	Bois	Peinture	0	--		0	
144	Palier	Porte cadre	I	Bois	Peinture	0	0		0	
145	Palier	Porte cadre	G	Bois	Peinture	0	--		0	
146	Palier	Porte cadre	G	Bois	Peinture	0	0		0	
147	Palier	Porte ouvrant	H	Bois	Peinture	0	--		0	
148	Palier	Porte ouvrant	H	Bois	Peinture	0	0		0	
149	Palier	Porte ouvrant	G	Bois	Peinture	0	--		0	
150	Palier	Porte ouvrant	G	Bois	Peinture	0	0		0	
151	Palier	Porte ouvrant	I	Bois	Peinture	0	--		0	
152	Palier	Porte ouvrant	I	Bois	Peinture	0	0		0	
153						23	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
154										
155	Chambre 1	Mur	A	Plâtre	Peinture	0	--		0	
156	Chambre 1	Mur	A	Plâtre	Peinture	0	0		0	
157	Chambre 1	Mur	D	Plâtre	Peinture	0	--		0	
158	Chambre 1	Mur	D	Plâtre	Peinture	0	0		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
159	Chambre 1	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
160	Chambre 1	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
161	Chambre 1	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
162	Chambre 1	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
163	Chambre 1	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
164	Chambre 1	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
165	Chambre 1	Mur	E	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
166	Chambre 1	Mur	E	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
167	Chambre 1	Mur	F	Plâtre	Peinture	0	--		0	
168	Chambre 1	Mur	F	Plâtre	Peinture	0	0		0	
169	Chambre 1	Mur	G	Plâtre	Aucun	0	--		0	
170	Chambre 1	Mur	G	Plâtre	Aucun	0	0		0	
171	Chambre 1	Mur	H	Plâtre	Aucun	0	--		0	
172	Chambre 1	Mur	H	Plâtre	Aucun	0	0		0	
173	Chambre 1	Plafond	PLAFOND	Lambris	Lasure	0	--		0	
174	Chambre 1	Plafond	PLAFOND	Lambris	Lasure	0	0		0	
175	Chambre 1	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	--		0	
176	Chambre 1	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	0		0	
177	Chambre 1	Porte cadre	A	Bois	Aucun	0	--		0	
178	Chambre 1	Porte cadre	A	Bois	Aucun	0	0		0	
179	Chambre 1	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	--		0	
180	Chambre 1	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0		0	
181	Chambre 1	Fenêtre cadre	E	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
182	Chambre 1	Fenêtre cadre	E	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
183	Chambre 1	Fenêtre ouvrant	E	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
184	Chambre 1	Fenêtre ouvrant	E	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
185	Chambre 1	Volet	E	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
186	Chambre 1	Volet	E	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
187	Chambre 1	Garde corps	E	Bois	Peinture	0	--		0	
188	Chambre 1	Garde corps	E	Bois	Peinture	0	0		0	
189	Chambre 1	Fenêtre embrasure	E	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
190	Chambre 1	Fenêtre embrasure	E	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
191	Chambre 1	Fenêtre embrasure	E2	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
192	Chambre 1	Fenêtre embrasure	E2	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
193	Chambre 1	Fenêtre cadre	E2	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
194	Chambre 1	Fenêtre cadre	E2	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
195	Chambre 1	Fenêtre ouvrant	E2	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
196	Chambre 1	Fenêtre ouvrant	E2	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
197	Chambre 1	Volet	E2	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
198	Chambre 1	Volet	E2	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
199	Chambre 1	Garde corps	E2	Bois	Peinture	0	--		0	
200	Chambre 1	Garde corps	E2	Bois	Peinture	0	0		0	
201						29	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
202										
203	Chambre 2	Mur	A	Plâtre	Peinture	0	--		0	
204	Chambre 2	Mur	A	Plâtre	Peinture	0	0		0	
205	Chambre 2	Mur	D	Plâtre	Enduit	0	--		0	
206	Chambre 2	Mur	D	Plâtre	Enduit	0	0		0	
207	Chambre 2	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
208	Chambre 2	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
209	Chambre 2	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
210	Chambre 2	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
211	Chambre 2	Plafond	PLAFOND	Lambris	Lasure	0	--		0	
212	Chambre 2	Plafond	PLAFOND	Lambris	Lasure	0	0		0	
213	Chambre 2	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	--		0	
214	Chambre 2	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	0		0	
215	Chambre 2	Porte cadre	A	Bois	Aucun	0	--		0	
216	Chambre 2	Porte cadre	A	Bois	Aucun	0	0		0	
217	Chambre 2	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	--		0	
218	Chambre 2	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0		0	
219	Chambre 2	Fenêtre cadre	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
220	Chambre 2	Fenêtre cadre	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
221	Chambre 2	Fenêtre ouvrant	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
222	Chambre 2	Fenêtre ouvrant	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
223	Chambre 2	Volet	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
224	Chambre 2	Volet	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
225	Chambre 2	Grille	C	Métal	Peinture	0	--		0	
226	Chambre 2	Grille	C	Métal	Peinture	0	0		0	
227						15	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
228										
229	Salle de bains/WC	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
230	Salle de bains/WC	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
231	Salle de bains/WC	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
232	Salle de bains/WC	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
233	Salle de bains/WC	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	--		0	

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
234	Salle de bains/WC	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
235	Salle de bains/WC	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
236	Salle de bains/WC	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
237	Salle de bains/WC	Plafond	PLAFOND	Lambris	Lasure	0	--		0	
238	Salle de bains/WC	Plafond	PLAFOND	Lambris	Lasure	0	0		0	
239	Salle de bains/WC	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-		Non mesuré	Carrelage
240	Salle de bains/WC	Sol	A	Carrelage	Aucun	0	-		Non mesuré	Carrelage
241	Salle de bains/WC	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	--		0	
242	Salle de bains/WC	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0		0	
243	Salle de bains/WC	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	--		0	
244	Salle de bains/WC	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0		0	
245						9	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
246										
247	Chambre 3	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
248	Chambre 3	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
249	Chambre 3	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
250	Chambre 3	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
251	Chambre 3	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
252	Chambre 3	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
253	Chambre 3	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
254	Chambre 3	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
255	Chambre 3	Plafond	PLAFOND	Lambris	Lasure	0	--		0	
256	Chambre 3	Plafond	PLAFOND	Lambris	Lasure	0	0		0	
257	Chambre 3	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	--		0	
258	Chambre 3	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	0		0	
259	Chambre 3	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	--		0	
260	Chambre 3	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0		0	
261	Chambre 3	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	--		0	
262	Chambre 3	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0		0	
263	Chambre 3	Fenêtre cadre	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
264	Chambre 3	Fenêtre cadre	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
265	Chambre 3	Fenêtre ouvrant	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Classement	Nature de la dégradation	Etat de dégradation	Observation
266	Chambre 3	Fenêtre ouvrant	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
267	Chambre 3	Volet	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
268	Chambre 3	Volet	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
269	Chambre 3	Garde corps	C	Bois	Peinture	0	--		0	
270	Chambre 3	Garde corps	C	Bois	Peinture	0	0		0	
271						15	0	% de classe 3	Nombre d'unités de classe 3	0.0%
272										
273	Chambre 4	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
274	Chambre 4	Mur	A	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
275	Chambre 4	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
276	Chambre 4	Mur	B	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
277	Chambre 4	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
278	Chambre 4	Mur	C	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
279	Chambre 4	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	--		0	
280	Chambre 4	Mur	D	Plâtre	Papier peint	0	0		0	
281	Chambre 4	Plafond	PLAFOND	Lambris	Lasure	0	--		0	
282	Chambre 4	Plafond	PLAFOND	Lambris	Lasure	0	0		0	
283	Chambre 4	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	--		0	
284	Chambre 4	Sol	A	Plancher bois	Aucun	0	0		0	
285	Chambre 4	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	--		0	
286	Chambre 4	Porte cadre	A	Bois	Peinture	0	0		0	
287	Chambre 4	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	--		0	
288	Chambre 4	Porte ouvrant	A	Bois	Peinture	0	0		0	
289	Chambre 4	Fenêtre cadre	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
290	Chambre 4	Fenêtre cadre	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
291	Chambre 4	Fenêtre ouvrant	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
292	Chambre 4	Fenêtre ouvrant	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
293	Chambre 4	Volet	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
294	Chambre 4	Volet	C	PVC	Aucun	0	-		Non mesuré	PVC
295	Chambre 4	Garde corps	C	Bois	Peinture	0	--		0	
296	Chambre 4	Garde corps	C	Bois	Peinture	0	0		0	

* Facteurs de dégradation du bâti :

- 1 : Le plancher ou le plafond menace de s'effondrer ou en tout ou partie effondrée
- 2 : Des traces importantes de coulures, de ruissellement ou d'écoulement d'eau ont été repérées
- 3 : Des traces de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ont été repéré

Tableau de classement des pièces du bâti

Pièce	UD Classe 0	UD Classe 1	UD Classe 2	UD Classe 3	Non Mesuré
Séjour	12 / 37.5%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	20 / 62.5%
Dégagement	8 / 80.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 20.0%
WC	8 / 80.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 20.0%
Buanderie	7 / 77.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 22.2%

Palier	23 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Chambre 1	17 / 58.6%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	12 / 41.4%
Chambre 2	9 / 60.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	6 / 40.0%
Salle de bains/WC	7 / 77.8%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 22.2%
Chambre 3	9 / 60.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	6 / 40.0%
Chambre 4	9 / 60.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	6 / 40.0%

5. Commentaires sur les informations indiquées

a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< SEUILS		0
> SEUILS	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

Légende :

- 1 et 2 - Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.
- 3 - Le propriétaire doit :
 - Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.
 - Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.

b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- **Non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **Non dégradé**
- **Etat d'usage**, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **Dégradé**, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvéulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

c. Définition des facteurs de dégradation du bâti

	LEGENDE
Absence de facteur de dégradation	0
Présence d'au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3 dans un même local	1
Présence d'au moins 20 % d'unité de diagnostic de classe 3 dans l'ensemble des locaux	2
Présence d'au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	3
Présence de traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	4
Présence de plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité	5

6. Synthèse des résultats

Le jour de l'expertise, il n'a pas été repéré des unités de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint).

a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nb d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	167/100%	58 / 34.7%	109 / 65.3%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%

b. Situations de risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3		Non
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Non

c. Facteurs de dégradation du bâti

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.		Non

7. Signatures et informations diverses

Je soussigné, Olivier ADN79 - Mr ROGEON, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par ABCIDIA pour la spécialité : CREP PLOMB.
Cette information est vérifiable auprès de : ABCIDIA

Je soussigné, Olivier ADN79 - Mr ROGEON, diagnostiqueur pour l'entreprise ADN79 dont le siège social est situé à NIORT.

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

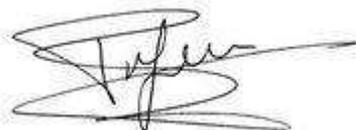
Transmission du constat à l'A.R.S. : Une copie du CREP est transmise sous 5 jours à l'Agence Régionale de la Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé (en application de l'article R. 1334-10 du code de la santé publique), l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

Intervenant : Olivier ADN79 - Mr ROGEON

Fait à : NIORT

Le : 23/06/2021

Signature :



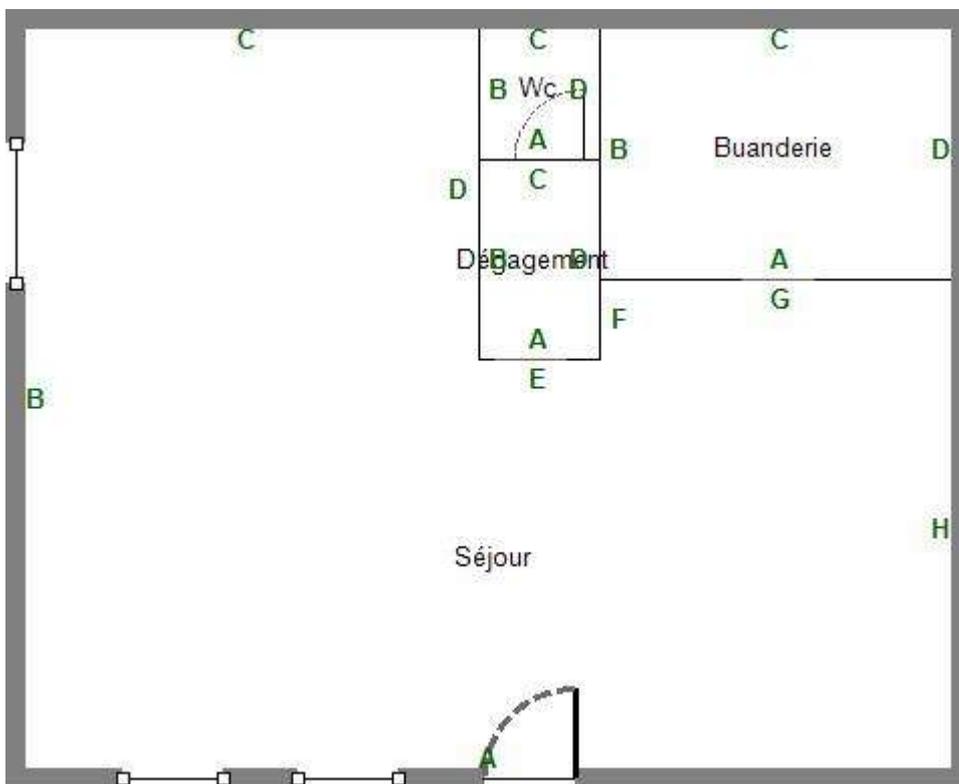
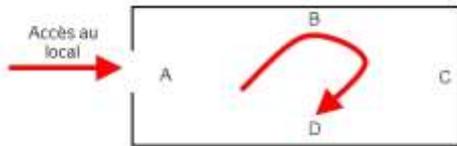
Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

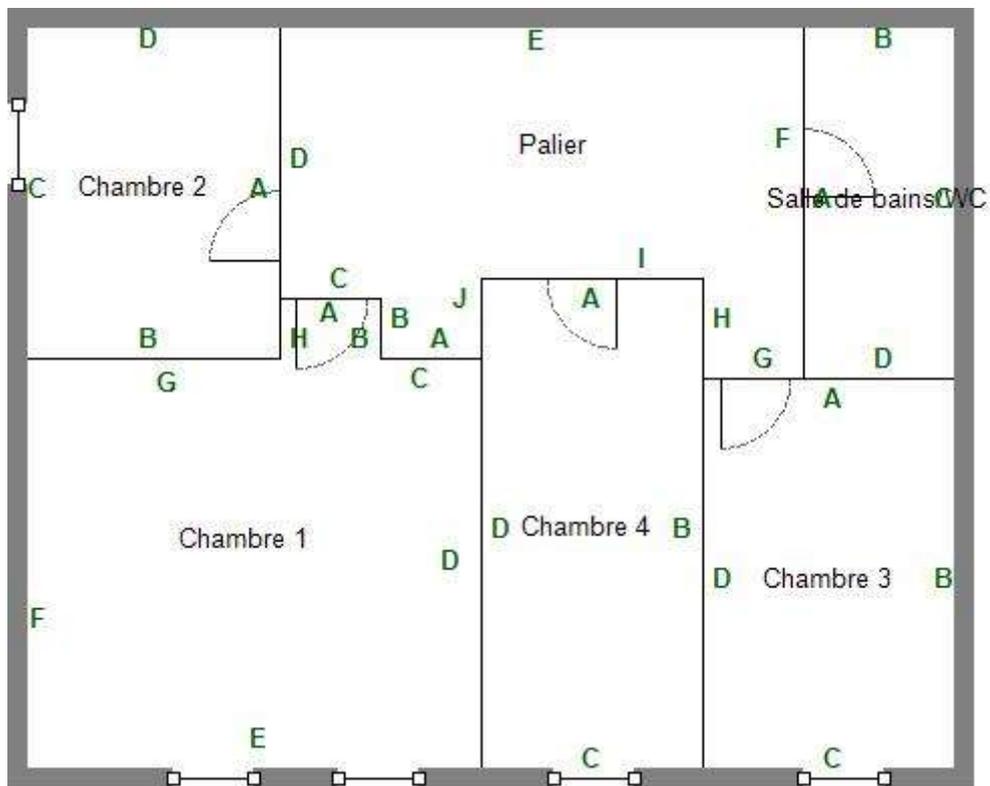
Validité du rapport

Durée de validité (en cas de vente) : 1 an à compter de la date de visite si positif
Durée de validité (en cas de location) : 6 ans à compter de la date de visite si positif
Soit durée de validité jusqu'au : 22/06/2022

Conformément à l'article R 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la validité du présent rapport est limitée à moins de 1 an (sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L 271-5) par rapport à la date de promesse de vente ou à la date de l'acte authentique de vente de tout ou partie de l'immeuble bâti objet du présent rapport ; la date d'établissement du rapport étant prise en référence.

8. Schémas





9. Notice d'information

Annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Cette note fait partie intégrante du rapport auquel elle est jointe

Si le logement que vous vendez, achetez, ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risques d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveiller l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites INTERNET des ministères chargés de la santé et du logement.

15 JAN. 2019

MOUVEMENT RÉALISABLE DANS
UN DELAI DE 12 MOIS, DANS
LA LIMITE DE LA VALIDITÉ DES
AUTORISATIONS

0462404

IMPORTANT : LE CERTIFICAT DE SOURCE DOIT ÊTRE TRANSMIS DANS LES 2 MOIS SUIVANT LA RÉCEPTION EFFECTIVE DE LA SOURCE

FOURNITURE DE RADIONUCLÉIDES en sources SCELLEES

VISA D'ENREGISTREMENT

IRSN

16/01/2019

207926

T790246

Monsieur **ROGEON Olivier**
Agence de Diagnostic Niortaise (ADN79)
65 rue des Marais
79000 NIORT
FRANCE

SOURCE

Radionucléide: **57Co** Activité par source: **185 MBq** A la date du: _____
Nombre de sources: **1** Activité totale: **185**
Référence catalogue: **GCo7.27** Fabricant: **Ritvic**
Catégorie: **S** SSHA N° de source: _____ Date de livraison prévue: _____

FOURNISSEUR

Fondis Electronique - 78 - VOISINS LE Bc F620002
SI CESSION ENTRE UTILISATEURS, PRÉCISER :
Fournisseur/Distributeur: _____
Date et numéro de premier Visa: _____

UTILISATION

Description: **Analyseur de plomb portable** Responsable: **M. ROGEON**
Lieu: **NIORT** Code utilisation: **620**

APPAREIL ①

Marque: **HEURESIS** Type: **PB 200i** N°: **1336** Conteneur ②: _____
Qui charge l'appareil? **FONDIS ELECTRONIC** N° d'agrément: **FE 0006**
L'appareil est-il nouvellement acquis? Oui Non Si oui, en remplace-t-il un autre? Oui Non Si oui, marque, type, N°, date d'achat de l'ancien appareil: _____

ANCIENNE SOURCE

Radionucléide	Nombre	Activité (indiquer l'unité)	A la date du	Numéro	
57Co	1	185 MBq	01/02/17	P2-649	
N° dem. de fourniture	444409	N° de visa	193929	Date du visa	13/03/17
Sources reprises par	Ex 2				

ENGAGEMENT DE REPRISE DE SOURCE

Raison Sociale du Fournisseur/Distributeur: **Fondis Electronique**
Date, Nom et Signature: **15/01/19 A. OUVRE**

Le **02/01/2019** Nom et signature

valant engagement de reprise de source en fin d'utilisation

① ② ... voir au verso

UES/FRM-01.ind3